

Présentation à la presse

Budget 2016

Table des matières :

1. Budget de fonctionnement 2016

- Présentation du Budget de fonctionnement
- Projets prioritaires
- Risques
- Constats de la Municipalité

2. Budget d'investissement 2016

- Présentation du Budget d'investissement
- Constats de la Municipalité

3. Conclusions de la Municipalité

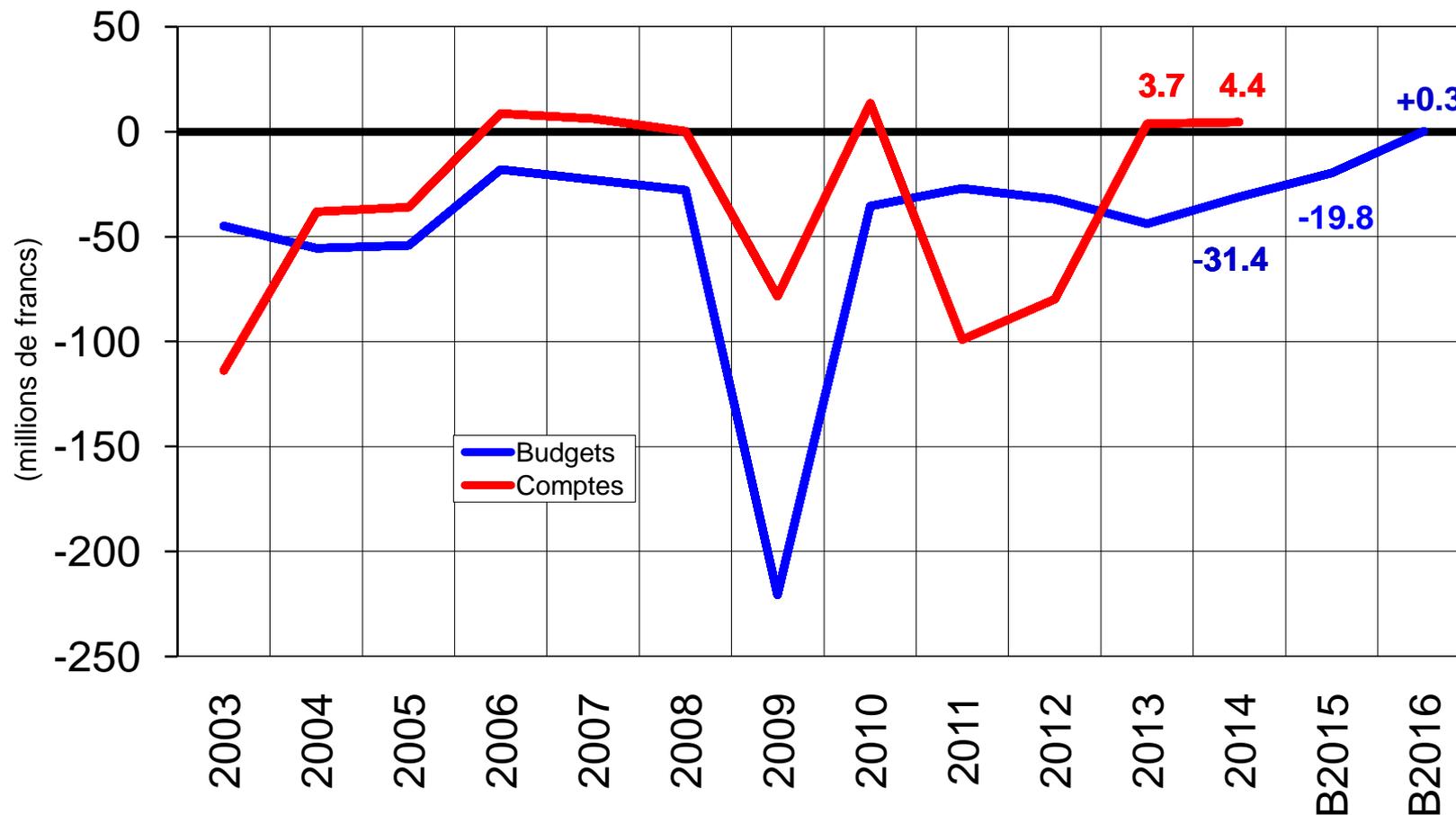
1. Budget de fonctionnement 2016

Chiffres clés

En mio\$ de CHF

C2014	B2015		B2016	Ecart (B16-B15)
4.4	-19.8	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	0.3	20.1
122.5	81.7	Autofinancement du compte de fonct.	78.8	-2.9
109.7	144.1	Investissements nets	153.2	9.1
12.8	-62.4	Insuffisance (-) ou excédent (+) d'autofinancement	-74.4	-12.0

Présentation du résultat



- Rappel :
- B2009 y compris 185 mios pour la recapitalisation de la CPCL
 - 2009 y compris 180 mios pour la recapitalisation de la CPCL et 80 mios de dividende extraordinaire EOS
 - 2011 y compris 100 mios de provision pour la recapitalisation de la CPCL
 - C2012 y compris 82.5 mios nets pour la recapitalisation de la CPCL

Tendances principales

Le projet de budget de la Municipalité présente les tendances suivantes :

- Evolution contenue des charges communales (+0.4% hors effets particuliers).
- Poursuite du financement des projets prioritaires de la Municipalité (Plan de développement de l'accueil pré et parascolaire, prise en charge des personnes vulnérables).
- Atteinte d'un budget équilibré et amélioration du résultat de CHF 20.1 mios par rapport au B2015.

Ecarts principaux détériorant le résultat

- Baisse du dividende EOS CHF - 8.0 mios
- Diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales CHF - 7.0 mios
- Financement des projets prioritaires CHF - 2.9 mios

Ecarts principaux améliorant le résultat

– Evolution des recettes fiscales (croissance +0.3%) dont :	CHF	8.0 mios
- personnes physiques CHF 4.4 mios,		
- impôts fonciers CHF 1.6 mio,		
- successions et donations CHF 2 mios		
– Augmentation du retour du fonds de péréquation	CHF	5.5 mios
– Amélioration du résultat des SiL	CHF	4.4 mios
– Diminution des intérêts (y compris SiL)	CHF	3.5 mios
– Diminution des défalcatons	CHF	1.4 mio

Financement des projets prioritaires au B2016

La Municipalité poursuit le financement par l'intermédiaire de son budget 2016 de différentes thématiques jugées prioritaires, à savoir :

- **Petite enfance.** Dans le cadre du B2016, 156 nouvelles places d'accueil sont créées pour un coût de **CHF 2.5 mios**;
- **Prise en charge des personnes vulnérables** (CHF 0.4 mio).

Au B2016, **CHF 2.9 mios** sont consacrés au financement des projets prioritaires de la Municipalité.

Financement des projets prioritaires depuis le début de la législature

- **Petite enfance.** Ouverture de 736 nouvelles places en garderie (480 en préscolaire et en 1-2P, 256 en APEMS 3-6P). Depuis le début de la législature, **CHF 6.1 mios annuels pérennes** ont été consacrés à cette thématique.
- **Besoins sécuritaires.** Création de 68 EPT supplémentaires affectés aux tâches de police et création des équipes SIP « sécurité, intervention, prévention » 6 EPT, soit **CHF CHF 8.2 mios** de charges pérennes.
- **Mesures destinées au personnel de la Ville :** renforcement de l'Unité santé et sécurité au travail (USST), soutien à l'apprentissage (CHF 0.6 mio).
- **Environnement :** élimination des micropolluants (CHF 0.5 mio).
- **Culture :** politique du livre, soutien des manifestations et institutions (CHF 0.3 mio).

Depuis le début de la législature, des engagements supplémentaires consentis à ce titre développent des impacts financiers supplémentaires de près de **CHF 16 mios** annuels pérennes dont CHF 14.3 mios pour la police et la petite enfance.

Evolution des effectifs

Par rapport au B2015, évolution de 59.2 EPT dont 55.1 EPT qui regroupent :

- **21.7 EPT** à mettre en lien avec l'augmentation de places en garderie dans le milieu pré et parascolaire.
- **31.4 EPT** auto-financés (ORP, postes financés par des nouvelles recettes, refacturation au Canton, internalisation des vignobles).
- **2 EPT** pour le renforcement de l'USST (intégration professionnelle) selon préavis 2015/02.

Hormis ces éléments, la croissance des EPT est maîtrisée (+4 EPT) par la Municipalité et s'inscrit dans la stabilité par rapport à l'année 2015.

De budget à budget, l'évolution des EPT représente une croissance de 1.3% dont 1.2% expliqué par l'augmentation des postes en lien avec les thématiques prioritaires et les postes autofinancés.

Evolution des charges 2015-2016 - publiée

En mios de CHF

3 Charges		B 2015	B 2016	Ecart 15/16	Ecart en %
30	Charges de personnel	574.8	578.3	3.5	0.6%
31	Biens, services et marchandises	531.2	500.1	-31.0	-5.8%
32	Intérêts passifs	68.6	65.1	-3.5	-5.1%
33	Amortissements (y compris défalcatons)	141.8	134.3	-7.5	-5.3%
35	Dédommagements à des collectivités publiques	297.3	293.4	-3.8	-1.3%
36	Subventions accordées	91.0	91.2	0.2	0.2%
38	Attributions aux réserves	8.6	16.6	8.1	94.3%
39	Imputations internes	180.8	168.4	-12.4	-6.9%
Total		1'894.0	1'847.5	-46.5	-2.5%

Evolution des charges 2015-2016 - apurée

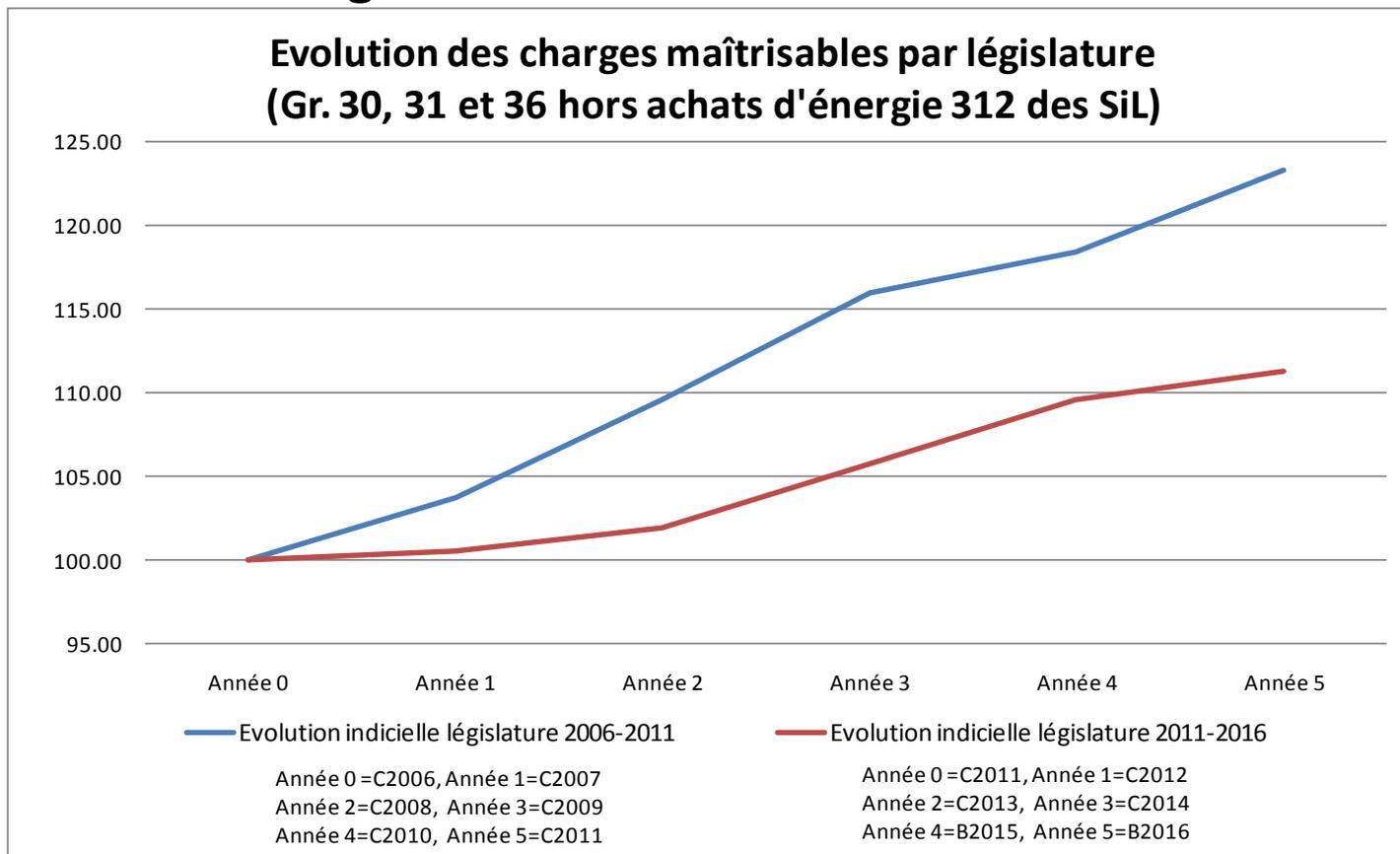
Apurée des éléments particuliers, l'évolution des charges au B2016 est la suivante :

Charges (en mios de CHF)	B2015	B2016	Variation	En %
Charges de fonctionnement publiées	1'894.0	1'847.5	-46.5	-2.5%
- Diminution des imputations internes (gr. 39, équivalence au gr. 49)		12.4		
- Diminution des achats d'énergie (entièrement refacturés)		41.9		
Total des charges apurées	1'894.0	1'901.8	7.8	0.4%

- Avec une évolution de 0.4%, la progression des charges est contenue.
- Les principales sources de variation sont en lien avec la politique salariale (CHF 3.5 mios), la péréquation et participation aux entreprises de transport (CHF -3.7 mios) et les attributions aux fonds (CHF 8.1 mios).

Evolution des charges

Comparaison des législatures 2006-2011 et 2011-2016



Un effort particulier lors de la législature 2011-2016 a permis de contenir l'évolution des charges par rapport à la précédente législature. Ceci résulte notamment de la mise en place d'un plan structurel d'amélioration financière. L'augmentation des charges a été divisée par 2 lors de cette législature (+23% 2006-2011, +11% 2011-2016).

Risques liés à l'évolution des charges

- Besoins particuliers (sécurité, petite enfance, transports, logements,...).
- Augmentation des taux d'intérêt.
- Progression des amortissements compte tenu d'une période de forts investissements (axes forts, métamorphose, Pôle gare).
- Progression de l'inflation.

Constats de la Municipalité

- L'augmentation de l'ensemble des charges budget à budget est contenue et s'élève à CHF 7.8 mios, soit une progression de 0.4% par rapport au B2015 (hors éléments particuliers).
- Cette progression intègre CHF 2.9 mios de charges supplémentaires liées aux thématiques prioritaires de la Municipalité (structures d'accueil et petite enfance et personnes vulnérables). Près de CHF 16 mios ont été consacrés aux thématiques prioritaires depuis le début de la législature.
- Les autres sources de variation principales sont en lien avec la participation aux entreprises de transport et la péréquation (CHF -3.7 mios) ainsi que la politique salariale (CHF +3.5 mios).
- En comparaison avec la législature précédente, les charges de la législature 2011-2016 ont été contenues. Les charges maîtrisables augmentent de CHF 101 mios (+11%) sur la période 2011-2016 contre CHF 170 mios (+23%) sur la période 2006-2011.
- En terme d'EPT, hormis les thématiques prioritaires ainsi que les EPT entièrement autofinancés ou refacturés, les effectifs sont stabilisés.

Evolution des revenus 2015-2016 - publiée

En mios de CHF

4 - Revenus		B 2015	B 2016	Ecart 15/16	Ecart en %
40	Impôts	538.6	540.1	1.5	0.3%
41	Patentes, concessions	5.6	3.9	-1.7	-30.3%
42	Revenus des biens	96.7	92.5	-4.2	-4.3%
43	Taxes, ventes et prestations facturées	738.9	692.9	-46.0	-6.2%
44	Part à des recettes sans affectation	6.0	7.0	1.0	16.7%
45	Dédommagements à des collectivités publiques	273.8	284.0	10.2	3.7%
46	Subventions acquises	2.5	2.8	0.3	12.7%
48	Prélèvement sur les réserves	31.3	56.3	25.0	79.8%
49	Imputations internes	180.8	168.4	-12.4	-6.9%
Total		1'874.2	1'847.8	-26.4	-1.4%

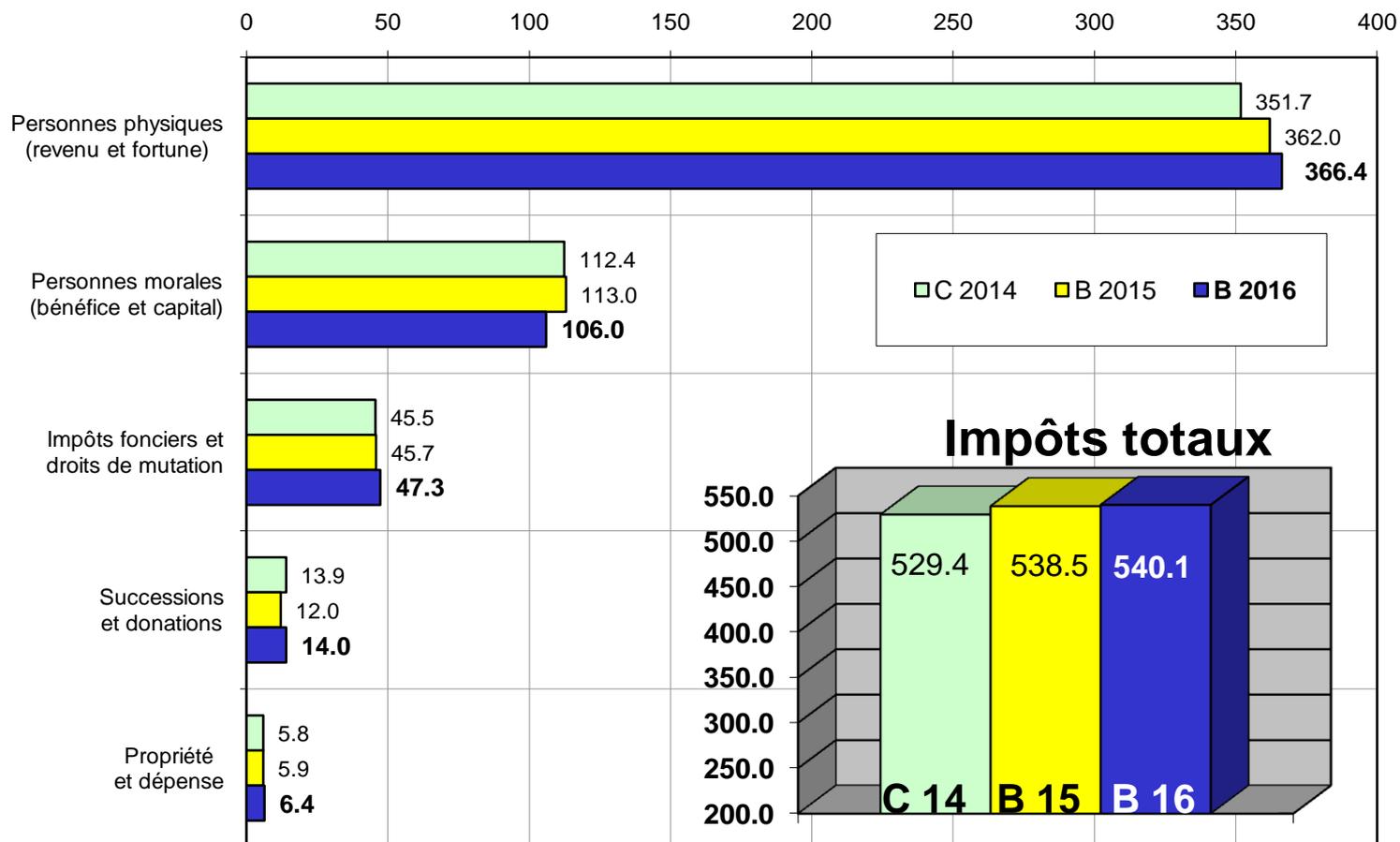
Evolution des revenus 2015-2016 – apurée

Apurée des variations particulières, l'évolution des revenus au B2016 est la suivante :

Charges (en mios de CHF)	B2015	B2016	Variation	En %
Revenus de fonctionnement publiés	1'874.2	1'847.8	-26.4	-1.4%
- Diminution des imputations internes (gr. 49, équivalence au gr. 39)		12.4		
- Diminution des ventes d'énergie des SiL		56.0		
Total des revenus apurés	1'874.2	1'916.2	42.0	2.2%

- Les principales sources de variation sont en lien avec la progression des recettes fiscales sur les personnes physiques (CHF 4.4 mios), les retours sur la péréquation intercommunale (CHF 5.5 mios), les émoluments administratifs (CHF 2.2 mios), la baisse attendue au niveau des participations EOS (-CHF 8 mios) ainsi que les prélèvements sur les fonds (CHF 24.9 mios).

Evolution des impôts

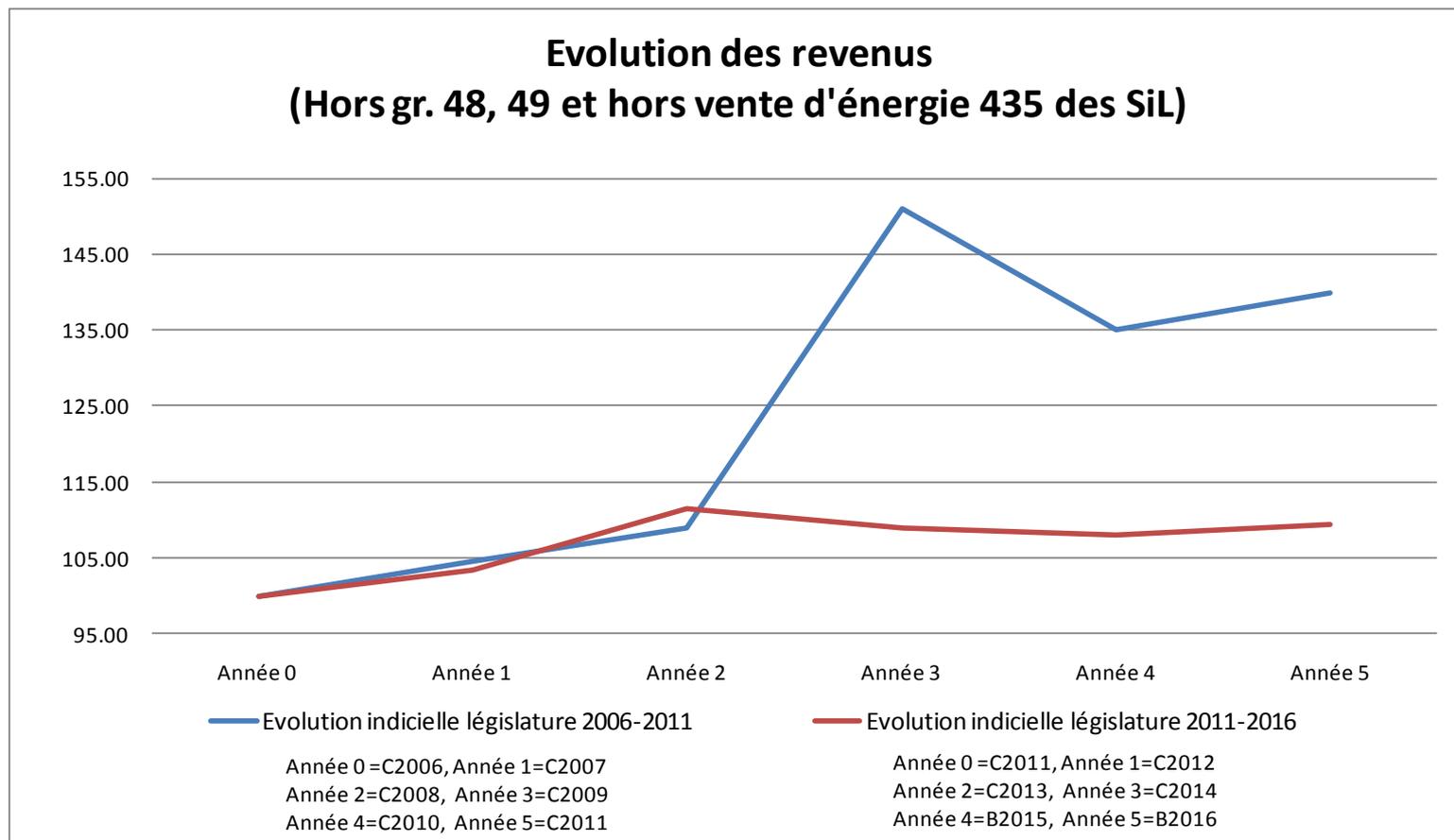


Les recettes fiscales progressent de 0.28% par rapport au B2015.

Il s'agit d'une évolution prudente compte tenu de la situation économique (évolution du PIB vaudois attendu en 2016 +1.5%).

Evolution des revenus

Comparaison des législatures 2006-2011 et 2011-2016



Par rapport à la législature précédente, les revenus de la période 2011-2016 ont stagné. L'évolution des revenus entre 2011 et 2016 est de +9% alors que les revenus ont augmenté de +39% entre 2006 et 2011.

Risques liés aux recettes

- Stagnation des recettes fiscales liée aux personnes physiques dans un contexte économique fragile.
- Réductions complémentaires dans le domaine des participations. Le dividende EOS a été réduit de CHF 36 mios depuis le début de la législature.
- Pression sur les marges liées aux réseaux (régulateur fédéral). Le bénéfice des SI s'est réduit progressivement de CHF 18 mios pérennes depuis le début de la législature.
- Réduction des recettes liées aux personnes morales :
 - **RIE III**, Impact des décisions fédérales et cantonales notamment au niveau de la fiscalité des entreprises (CHF 34 mios nets) dont anticipation de la feuille de route du Conseil d'Etat (CHF 5 mios dès 2017)

Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

- La Municipalité de Lausanne est convaincue qu'une réforme de la fiscalité des entreprises est indispensable vu la prise de position de la communauté internationale sur les statuts spéciaux. Il est donc nécessaire de légiférer sur la question tant au plan fédéral que cantonal.
- L'anticipation de la réforme en 2017 est problématique car une mise en œuvre sur le plan cantonal entrerait en vigueur avant la suppression des statuts spéciaux et l'arrivée de la manne fédérale de compensation.
- La Municipalité, comme l'UCV, n'est pas favorable à l'anticipation en 2017 de sa mise œuvre sans compensation.
- Les compensations doivent être ciblées en lien avec des pertes effectives des communes.
- La Municipalité est également favorable à une adaptation rapide de la péréquation dans le but d'une meilleure répartition des coûts spécifiques assumés par la Ville mais bénéficiant à l'ensemble de l'agglomération (culture, sport, sécurité,...).

Constats de la Municipalité

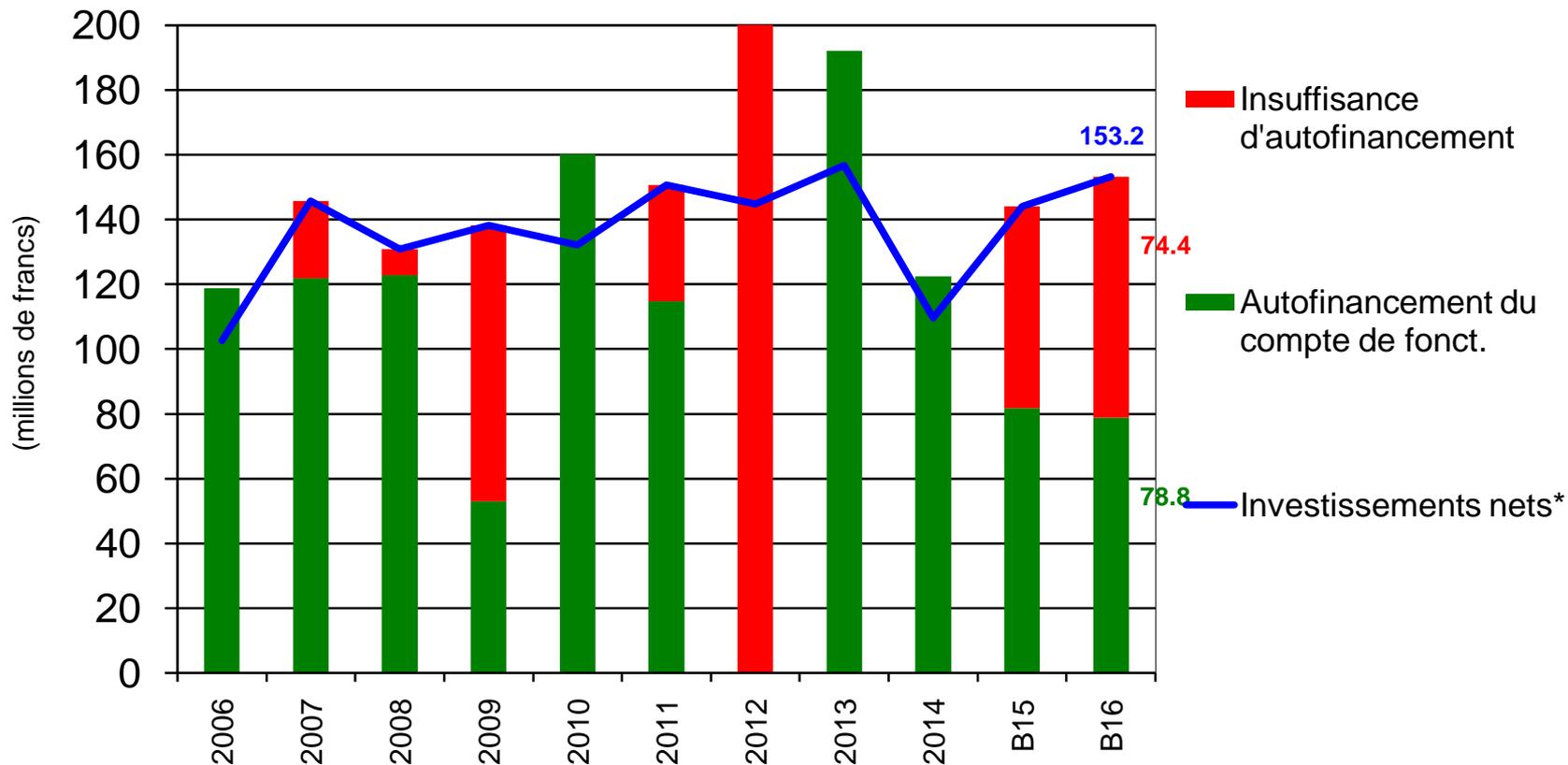
- L'augmentation de l'ensemble des recettes budget à budget s'élève à CHF 42.0 mios, soit une progression de 2.2% par rapport au B2015 (hors éléments particuliers).
- L'évolution des recettes fiscales est modérée et obérée par la deuxième réduction du coefficient cantonal d'imposition sur le bénéfice et capital de 0.5% en 2016. La réduction consenties à ce titre depuis 2014 est de l'ordre de CHF 10 à 12 mios.
- Les éléments non maîtrisables tels que les baisses au niveau des participations réduisent la marge de manœuvre de la Municipalité.

Constats de la Municipalité

- Différents risques pourraient impliquer une stagnation voire une réduction des recettes fiscales ces prochaines années, principalement en lien avec la réforme sur la fiscalité des entreprises (RIE III).
- Les coûts liés à l'anticipation de la mise en œuvre de cette réforme doivent être intégralement compensés de manière ciblées.
- Une adaptation rapide de la péréquation est nécessaire dans le but d'une meilleure répartition des coûts spécifiques assumés par la Ville.

2. Investissements 2016

Investissements et marge d'autofinancement



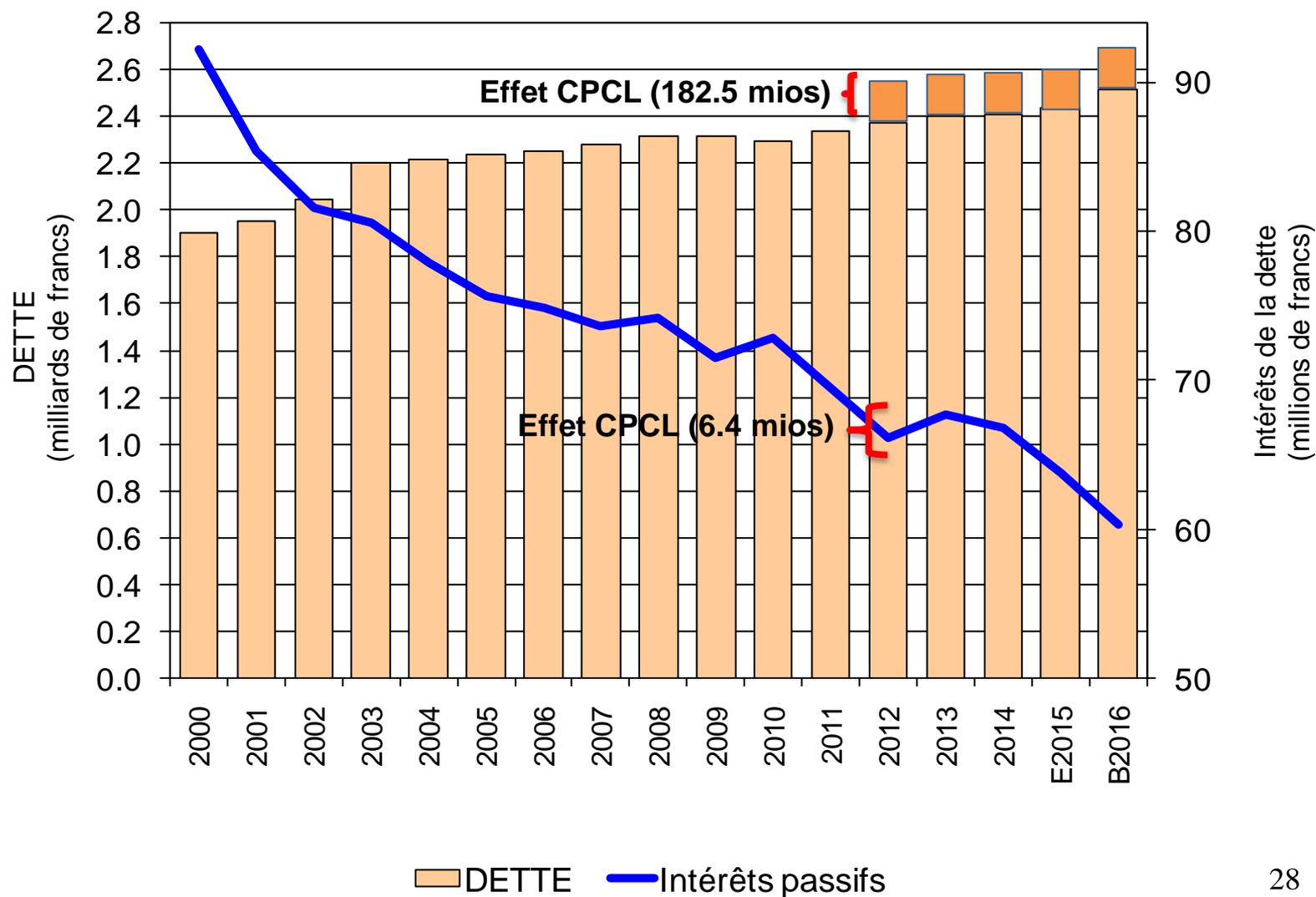
*Y compris autorisations d'achat (AA)

Rappel : 2012 assainissement de la CPCL (CHF 182.5 mios)

Principales dépenses d'investissement prévues en 2016

– Réseaux (voirie, parcs, eau, gaz, électricité)	CHF	59.9 mios
– Stade et Centre de football de la Tuilière	CHF	25.9 mios
– Routes (Aménagement place de la Sallaz, contournement de la Sallaz César-Roux-reconstruction chaussée et canalisations, déplacement de la route de Romanel)	CHF	7.9 mios
– PALM, crédit d'étude et réalisation des mesures de mobilité douce et Axes forts	CHF	3.9 mios
– Etablissements scolaires (Petit-Vennes, Assainissement des bâtiments scolaires, mesures d'urgence)	CHF	8.5 mios
– Divers (Musée historique, nouveau Musée cantonal des beaux-arts, lac de Sauvabelin)	CHF	8.2 mios

Dette et charge d'intérêts



Evolution de l'endettement

<i>(en millions de francs)</i>	Endettement net (*)	Dettes bancaires brutes
Situation au 31.12.2014	2'101	2'588
Insuffisance d'autofinancement :		
budget 2015 (estimation)	32	32
budget 2016	74	74
Situation théorique au 31.12.2016	2'207	2'694

L'augmentation de l'endettement provient principalement du niveau élevé des investissements et ne prend pas en considération l'effet lié au préavis sur la vente des immeubles à l'Etat (diminution à venir de CHF 64 millions bruts, CHF 57 millions net)

(*) selon directives en matière de plafond d'endettement (fixé à 2.4 mia)

Constats de la Municipalité

- La marge d'autofinancement s'inscrit dans la stabilité par rapport au budget 2015
- La marge de manœuvre de la Municipalité est cependant tenue une fois pris en considération les nombreux projets d'investissement majeurs auxquels la Ville devra faire face dans un avenir proche (Métamorphose, Axes forts...).
- L'amélioration progressive de la marge d'autofinancement demeure un objectif prioritaire.

3. Conclusions

Conclusions - Evolution d'éléments non maîtrisables

- Depuis le début de la législature, les recettes fiscales de la Ville ont augmenté de manière robuste (environ CHF 61 mios).
- En contrepartie, depuis le début de la législature, Lausanne a dû composer avec la réduction du dividende EOS (CHF 36 mios) et des marges liées aux SiL (CHF 18 mios).
- La facture sociale a, quant à elle, progressé de CHF 23 mios sur cette même période.

La maîtrise des charges ne permet pas à elle seule d'atteindre l'équilibre financier et d'assurer la pérennité des prestations publiques.

Elle doit être conjuguée à l'évolution des recettes, notamment fiscales, afin de permettre l'amélioration de la marge de manœuvre des collectivités. Or ces dernières ont stagné durant la législature.

Mesures d'optimisation de la gestion financière mises en œuvre dès le début de la législature par la Municipalité

- Mise en œuvre du PSAF (plan structurel d'amélioration financière) pour CHF 40 mios.
- Fixation d'une enveloppe permettant de financer les mesures du programme de législature (notamment les mesures prioritaires).
- Chiffrage et suivi standardisé des impacts financiers attendus dans le cadre de tous les projets à caractère financier (préavis, notes municipales, programme de législature).
- Adaptation des procédures budgétaires dans le sens d'une gestion par enveloppe.
- Introduction de critères de compensation au niveau des crédits supplémentaires octroyés en cours d'année.
- Renforcement du suivi budgétaire du budget de fonctionnement et d'investissement.

Conclusions – Synthèse

- Le budget déposé est le reflet de la volonté politique visant à maîtriser la progression des charges dans un environnement économique et social très délicat et une stagnation des recettes;
- La Municipalité continue d'allouer toutefois des moyens afin de répondre aux besoins de la population lausannoise (sécurité, structures d'accueil et petite enfance, culture, soutien aux personnes vulnérables, logement);
- Près de CHF 16 mios pérennes alloués depuis le début de la législature au financement de ces mesures;
- Des risques financiers toujours présents pour l'avenir qui incitent à la prudence (RIEIII, Franc fort;...);
- L'anticipation de la réforme de l'imposition sur les entreprises en 2017 avant la suppression des statuts spéciaux et l'arrivée de la manne fédérale de compensation pose un problème important. Des compensations doivent être ciblées en lien avec les pertes effectives des communes.

Conclusions – Synthèse

- La Municipalité est également favorable à une adaptation rapide de la péréquation dans le but d'une meilleure répartition des coûts spécifiques assumés par la Ville mais bénéficiant à l'ensemble de l'agglomération (culture, sport, sécurité, ...).
- La maîtrise des charges ne permet pas à elle seule d'atteindre l'équilibre financier et d'assurer la pérennité des prestations publiques.
- La Municipalité va maintenir ses efforts en vue de la poursuite de l'assainissement des finances communales tout en répondant aux besoins liés à la croissance démographique et les thématiques jugées prioritaires (écoles, garderies, sécurité, logements, etc.).